

LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE N°38 AVRIL/MAI/JUIN 2026



**PROCESSUS FLEGT : ENCORE DES
EFFORTS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF**



Processus FLEGT : redoubler les efforts

Chers lecteurs, Avant tout, nous vous remercions pour l'attention et l'intérêt que vous portez à notre

bulletin d'information, cette courroie qui nous est devenue familière et qui dans sa trente-huitième livraison, nous édifie sur l'actualité forestière en général et sur les derniers développements du processus FLEGT en particulier.

L'actualité au deuxième trimestre a été marquée par la tenue de la 23^{ème} session du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de de l'Accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), une session purement technique qui a permis aux experts de passer au crible les avancées et les défis du processus FLEGT. Une évaluation qui de prime abord a montré un engagement des parties prenantes en dépit des difficultés conjoncturelles qui n'ont pas permis d'atteindre certains

résultats lors de ce premier semestre. Et l'invite d'Augustin BONDO THIANI, Chef de coopération de la Délégation de européenne (DUE), à cette l'occasion, à redoubler d'ardeur pour atteindre l'objectif final de l'APV procède de ce tableau peu reluisant. Nous osons croire à l'exemple du roseau qui se plie sans se rompre, que le processus FLEGT saura trouver des ressorts pour rebondir mais à condition que les deux parties à savoir la République du Congo et l'Union européenne s'emploient à tout mettre en œuvre, en identifiant véritablement les écueils qui continuent à plomber le processus FLEGT, tout en prenant en conséquence des mesures idoines conduisant à l'atteinte de l'objectif final : la délivrance de l'autorisation FLEGT.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Théophile NTIAKOULOU
LOULEBO
Point Focal national FLEGT

SOMMAIRE

- ❖ **P.2-P3 : FILIERE BOIS DOMESTIQUE** : l'étude « Etat des lieux de la chaîne de valeur bois domestique » présentée aux parties prenantes
- ❖ **P.3-P4 : 23EME COMITE CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT** : les experts unanimes sur l'urgence d'accélérer la mise en œuvre du processus
- ❖ **P4 : TRANSFORMATION DU BOIS** : le parcours de Bienvenu MOUKOKO MOUYABI
- ❖ **POUR ECHANGER AVEC NOUS**

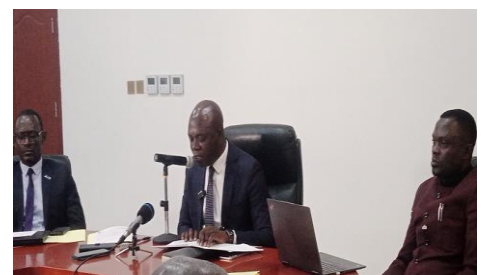
FILIERE BOIS DOMESTIQUE : l'étude « Etat des lieux de la chaîne de valeur bois domestique » présentée aux parties prenantes

Le Consortium FRMi-BCAF Congo a présenté, le 2 avril 2026, à Brazzaville, les conclusions de l'étude qu'elle a menée sur « l'Etat des lieux de la chaîne de valeur bois domestique ». C'était au cours de l'atelier de restitution placé sous la houlette de Guy Saturnin TSETSA, Chef de cabinet de la ministre de l'économie forestière.

Une étude initiée par le Projet Appui au Secteur Privé Marché Intérieur du bois (ASP MIB Congo), financé par la Délégation de l'Union européenne (DUE) en République du Congo et mis en œuvre par l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT).

Elle a mobilisé 29 personnes, du 11 juillet au 5 septembre 2025, qui ont réalisé des enquêtes approfondies de terrain dans cinq localités du Congo à savoir Brazzaville, Pointe Noire, Ouesso, Sibiti et Dolisie. Elle a passé, entre autres, en revue les volumes de bois alimentant le marché intérieur,

les formations forestières, l'identification et l'analyse des acteurs, les contraintes majeures identifiées ainsi que les recommandations pour une formalisation du Marché intérieur du bois (MIB). Sa présentation n'a pas manqué de faire réagir les parties prenantes notamment sur la provenance des sciages artisanaux, la légalité du bois, le bois d'œuvre, la définition des essences moins connues communément appelées LKTS (Lesser Know Timber Species) et sur la nature même de l'étude. Des préoccupations qui doivent être prises en considération dans le



draft du rapport en vue de sa finalisation pour avoir un document qui devra refléter les réalités du secteur a insisté Guy Saturnin TSETSA. Evoquant le contexte de cette étude, le Chef de cabinet de la ministre de l'économie forestière a dit qu'elle s'inscrit dans une logique de réponse au lancinant problème d'approvisionnement- (suite p3)

FILIERE BOIS DOMESTIQUE : l'étude « état des lieux de la chaîne de valeur bois domestique » présentée aux parties prenantes (suite p2).

ent en bois transformé du marché local caractérisé par une production majoritairement informelle assurée pour l'essentiel par les artisans et les scieurs indépendants. Une situation qui « limite les retombées fiscales pour l'Etat et les collectivités locales, et accentue l'exposition du secteur à des pratiques contraires aux principes de gestion durable des ressources forestières fragilisant les petits producteurs et transformateurs et fait obstacle à l'intégration du secteur dans la dynamique nationale visant à garantir la légalité, la traçabilité et la modernisation des filières forestières » a déploré Guy Saturnin



Une vue des participants

TSETSA.

Une occasion pour lui aussi de réaffirmer l'engagement du gouvernement de la République à poursuivre sans relâche les efforts visant à assurer une gestion durable et équilibrée de ses ressources forestières.

De son côté, Alain Bertin TIOTSOP, Représentant de l'ATIBT au Congo a souligné l'importance de cette

cette étude. « L'état des lieux de la chaîne de valeur bois domestique est considéré comme l'activité forte du Projet Appui au Secteur Privé Marché Intérieur du bois (ASP MIB Congo), car les résultats de cette étude nous permettront, en effet, de mettre en place une stratégie efficace pour mieux orienter, organiser et réaliser les autres actions du projet » a précisé le Représentant de l'ATIBT.

Lancé le 21 janvier 2025, le Projet ASP MIB Congo a pour objectif principal d'améliorer la compétitivité et la durabilité de la filière bois domestique.

23^{EME} COMITE CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT : les experts unanimes sur l'urgence d'accélérer la mise en œuvre du processus

Réunis, le 9 juin 2026, en présentiel et en visioconférence au cours de leur vingt-troisième Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), signé entre la République du Congo et l'Union européenne, les experts de deux parties ont formulé à l'issue de cette session technique six recommandations visant à accélérer la mise en œuvre du processus.



Une vue du présidium

Cette session placée sous la coprésidence de Célestin BOUSSIENGUE, Directeur général de l'économie forestière et d'Augustin BONDO THIANI, Chef de coopération de la Délégation de l'Union européenne DUE), a eu pour objet d'évaluer la mise en œuvre de cet accord bilatéral depuis la tenue de la session de novembre. Une occasion qui a permis aux experts d'apprécier l'avancement du processus FLEGT au premier semestre 2026 à la lumière de la présentation de Théophile NTIAKOULOU LOULEBO, point focal national FLEGT. 31 % des activités du Plan de travail annuel (PTA) 2024-2025 sont réalisées, 5 % sont en cours de réalisation et 55 % ne sont pas encore réalisées.

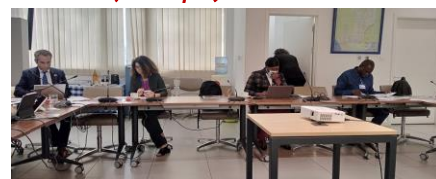
Quant à la mise en œuvre des recommandations des CCM précédents, 55% des recommandations du CCM 22 ont été réalisées, 18 % sont en cours de réalisation et 25 % restent à réaliser. Par ailleurs, pour ce qui est des recommandations des CCM 18 et CCM 21, 60 % ont été accomplies, 20 % sont en cours de réalisation et 20 % ne sont pas encore réalisées. Des résultats qui n'ont pas manqué de faire réagir le Chef de coopération de la DUE. Tout en appréciant les avancées enregistrées, Augustin BONDO THIANI a, toutefois, tiré la sonnette d'alarme sur le temps imparti quant à l'atteinte de l'objectif ultime de l'APV : la délivrance de la licence FLEGT. « Il ne nous reste pas beaucoup de temps, et par contre il reste beaucoup de choses à faire », a alerté le Chef de coopération de la DUE. Aussi a-t-il attiré l'attention des participants sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'APV et de s'assurer qu'on puisse de

l de cette manière atteindre l'objectif qu'on s'est fixé.

Cette session a permis aussi aux parties prenantes de se pencher, entre autres, sur l'état d'avancement des textes d'application de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier, préparés et validés par le Groupe de travail multi-acteurs (GTMA), l'état des saisies sur le module fiscalité du Système informatisé de vérification de la légalité (SIVL) et les rapports de mission de l'Observation indépendante externe (OIE).

Au terme de cette session, les participants ont formulé six recommandations (voir page 4).

Les participants ont, de plus, proposé les dates du 24 et du 26 novembre 2026 pour la tenue du CCM 24 (suite p4).



RECOMMANDATIONS

- Assurer un traitement documenté des recommandations issues des missions d'Observation Indépendante Externe (OIE) et informer semestriellement le CCM de l'état d'avancement des mesures correctives engagées,
- Générer, à partir du module fiscalité du SIVL, un état consolidé permettant d'apprécier l'exhaustivité et la fiabilité des données fiscales,
- Le ministère de l'économie forestière validera au moins 20 projets de textes proposés par le Groupe de travail multi acteurs (GTMA) avant le CCM 24,
- Le ministère de l'économie forestière établira pour le CCM 24 un état consolidé des textes réglementaires en attente d'adoption précisant pour chacun leur niveau d'avancement, les étapes restantes et les échéances prévisionnelles de validation,
- La CLFT (Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité) /IGEF (Inspection Générale des Services de l'Economie Forestière) avec l'appui de l'assistance technique propose un scénario permettant d'assurer le financement pérenne et l'autonomisation progressive du fonctionnement du Système de Vérification de la Légalité (SVL),
- Présenter au CCM 24 une feuille de route complète pour toutes les sociétés concernées par la finalisation des cahiers de charges particulier, avec documentation de l'implication des parties prenantes (préfectures, Communauté Locale et Population Autochtone, Directions Départementale, etc.).

TRANSFORMATION DU BOIS : le parcours de Bienvenu MOUKOKO MOUYABI

La République du Congo est l'un des pays forestiers tropicaux dont l'exploitation forestière remonte à plusieurs décennies. La transformation du bois y est pratiquée aussi bien par les grands industriels, les Petites et moyennes entreprises (PME) que par les Très petites et moyennes entreprises (TPME). Dans ce dernier cas, Bienvenu MOUKOKO MOUYABI, exerçant au quartier Batignolles dans le 4^e arrondissement nous édifie sur sa profession.



Q : Nous sommes dans un atelier. Pouvez-vous nous décrire votre atelier ?

R : Notre atelier est spécialisé dans la menuiserie, la charpenterie et la garniture automobile. Je fais aussi les chéneaux.

Q : Depuis combien de temps exercez-vous ce métier ?

R : Je suis depuis environ quinze ans dans ce domaine.

Q : Le Congo a signé un Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux

(FLEGT) et dont l'objectif est de lutter contre l'exploitation illégale du bois et le commerce qui y est associé. Connaissez-vous cet accord ?

R : J'en ai déjà entendu parler. Mais, je n'ai pas beaucoup de précisions sur cet accord.

Q : Quel bois utilisé vous ?

R : Nous utilisons deux types de bois : le bois rouge et le bois blanc. Et dans ce bois rouge on distingue plusieurs essences. Je peux citer entre autres l'okoumé, le bilinga, le kambala et le bois noir. C'est le bois que j'utilise.

Q : Trouvez-vous facilement ce bois sur le marché ?

R : ce n'est pas facile de trouver le bois surtout à Brazzaville surtout à bon prix. Le bois coûte cher. Il nous arrive parfois de nous procurer du bois ayant servi au coffrage abandonné dans les chantiers de construction des maisons.

Q : vous avez déjà entendu du bois légal ?

R : je me dis quand j'achète le bois à Yoro, il y'a des taxes que nous payons. Il en est de même pour les tenanciers de dépôts et ceux qui emmènent le bois de la Sangha voir de la Likouala jusqu'au port de Yoro; je suppose qu'ils payent leurs taxes. Le bois que ces

tenanciers de ces dépôts vendent respectent la loi en vigueur.

Q : Faites-vous partie d'une organisation professionnelle ?

R : quand j'ai commencé d'exercer à Poto-Poto, nous avions une sorte de mutualisation. Ici à Batignolles, cela me fait onze ans que j'exerce mais, je n'ai pas trouvé ce genre de mutualité.

Q : Avez-vous déjà bénéficié de formations dans le cadre de votre profession ?

R : je n'ai pas encore bénéficié d'une formation quelconque de la part de l'Etat ni du secteur privé. J'en ai énormément besoin.

Q : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de votre profession ?

R : la variation du prix de vente des matériaux que nous utilisons : planches, mousses, etc. demeure l'une des contraintes majeures à laquelle nous faisons face.

Q : Avez-vous un mot à l'endroit des pouvoirs publics ?

R : J'aimerais que le gouvernement nous aide en nous offrant les opportunités. Elles vont nous permettre de faire beaucoup de meubles et de vendre aussi aux prix abordables.